



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la filière des chevreaux français

Question écrite n° 37854

Texte de la question

M. Dimitri Houbbron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des chevreaux français. Il a été interpellé par le fait que « plus d'un million de cabris naîtrait chaque année sur le territoire national mais seul 23 % seraient conservés pour renouveler le cheptel des chèvres laitières ». Le reste des animaux, soit la quasi-totalité des chevreaux mâles et près de 2/3 des chevrettes, seraient « considérés comme des sous-produits de l'industrie laitière ayant une très faible valeur marchande ainsi 600 000 chevreaux (soit 50 % de la production) rejoignent des ateliers d'engraissement, les plus souvent intensifs ». Il constate que, du fait des conditions de vie dans ces centres et de la fragilité de ces animaux, le taux de mortalité serait élevé (de l'ordre de 10 % par atelier). Il ajoute qu'une note publiée par Interbev en 2016 indique que « un peu plus de 100 000 têtes échapperaient aux circuits connus (mortalité précoce non déclarée, autoconsommation et probablement circuits informels de commercialisation) ». À cet effet, il constate une atteinte au bien-être animal et une absence de données sur le devenir de près de 100 000 animaux. Ainsi, il lui propose de mettre en place une commission d'enquête qui serait chargée de garantir une traçabilité sur le devenir des 100 000 chevreaux qui sortent des circuits officiels. Il souhaite également savoir s'il entend dresser des pistes d'actions concrètes pour une meilleure prise en compte des chevreaux dans la production française.

Données clés

Auteur : [M. Dimitri Houbbron](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37854

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2853

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)